

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS1215

présenté par  
M. Isaac-Sibille

-----

### ARTICLE 2

A l'alinéa 10, après le mot :

« familiale »,

insérer les mots :

«, de son engagement associatif ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article définit le cadre du nouveau contrat d'engagement des demandeurs d'emploi inscrits auprès de France Travail. Les obligations inscrites dans le contrat sont adaptées à chaque personne au regard de sa situation. Le présent amendement vise à prendre en compte l'engagement associatif du demandeur d'emploi.